

DOSSIER DECHETS

2018

Versailles Grand Parc met en œuvre une politique des déchets répondant à trois grands objectifs : la réduction des coûts, une diminution de la quantité de déchets produits et une amélioration du tri. Ces trois piliers sont intégrés au dispositif « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » mis en place pour encourager la baisse de production, le recyclage et le réemploi des déchets tout en favorisant l'économie circulaire. Afin d'atteindre ces objectifs l'Agglo met en œuvre différentes actions de sensibilisation, de communication et des animations auprès des usagers.

CAMPAGNE D’AFFICHAGE NE RENDEZ PAS VOS DÉCHETS « SAUVAGES »

Face aux nombreux dépôts sauvages ramassés chaque année sur le territoire, Versailles Grand Parc a lancé cet été une nouvelle campagne de sensibilisation.

Des visuels humoristiques se sont invités ainsi sur les panneaux d'affichage, les bus et les réseaux sociaux, pour rappeler que 125 tonnes de déchets sauvages sont collectés chaque année par l'Agglo auxquels s'ajoutent 2375 tonnes par les 19 communes. L'occasion de rappeler également que les coûts de nettoyage sont supportés par les impôts des habitants ! Le réaménagement ou encore mise sous surveillance des sites touchés viennent encore alourdir la facture de ces incivilités.

Dégradation du paysage, pollution des sols et des eaux, dangers sanitaires, les dépôts sauvages, en plus d'être illégaux, entraînent de nombreuses nuisances. Tous les déchets déposés en dehors des lieux et/ou des temps de collecte dédiés sont dits « sauvages ». Déposer un sac poubelle à côté d'un point d'apport volontaire (PAV), ou mettre aux encombrants un réfrigérateur constitue également des dépôts sauvages. En effet, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), tels que les réfrigérateurs par exemple, doivent être rapportés en déchèteries ou aux permanences du samedi car ils contiennent des substances nocives et ne doivent pas être déposés sur la voie publique. Il en va de même pour les déchets toxiques (peintures, solvants...) retrouvés régulièrement sur les trottoirs.

La déchèterie intercommunale de Bois d'Arcy est accessible gratuitement pour tous les habitants. De plus, le guide du tri, mis à jour tous les ans, est disponible en ligne sur versaillesgrandparc.fr ou en



version papier à l'accueil de l'Agglo (6 avenue de Paris à Versailles) et des mairies du territoire. Les agents de Versailles Grand Parc répondent également à vos questions au 01 39 66 30 00. Avec tous ces outils, plus d'excuses pour se tromper !

DÉCHETS VÉGÉTAUX : UNE COLLECTE QUI S'ADAPTE AUX SAISONS

Afin d'adapter le ramassage des végétaux aux périodes de production, Versailles Grand Parc a mis en place un nouveau rythme de collecte depuis décembre 2017.

Ainsi, les déchets végétaux sont collectés de façon hebdomadaire jusqu'au 15 décembre. Le service est ensuite interrompu, à l'exception d'une collecte spéciale maintenue en janvier (durant la semaine 2), pour les sapins notamment. La collecte hebdomadaire reprend ensuite la deuxième semaine de mars.

Ce nouveau rythme permet de répondre de façon plus adaptée aux besoins : chute de plus en plus tardive des feuilles, ramassage des sapins en janvier et besoin d'une reprise plus précoce des interventions hebdomadaires.

Attention ! Pas de collecte en février, le 1^{er} mai, ni la semaine du 15 août en raison de la faible production constatée à ces périodes.



Les jours de ramassage à retenir :

- Communes collectées le **lundi** : Bailly pavillons, Buc, Bois d'Arcy Pavillons, Bougival, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas (sauf rue et impasse pont Colbert), La Celle Saint-Cloud (secteurs Gresset, Petit Beauregard, Centre, Chataigneraie et Bourg), Le Chesnay, les Loges-en-Josas, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole Nord, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay pavillons, Viroflay Rive Gauche)
- Communes collectées le **mardi** : Bièvres, Rue et impasse Pont Colbert à Jouy-en-Josas, La Celle Saint-Cloud (secteurs Jonchère et Feuillaume) Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Saint-Cyr-l'Ecole Sud, Versailles, Viroflay Rive Droite)
- Communes collectées le **jeudi** : Bois d'Arcy collectif

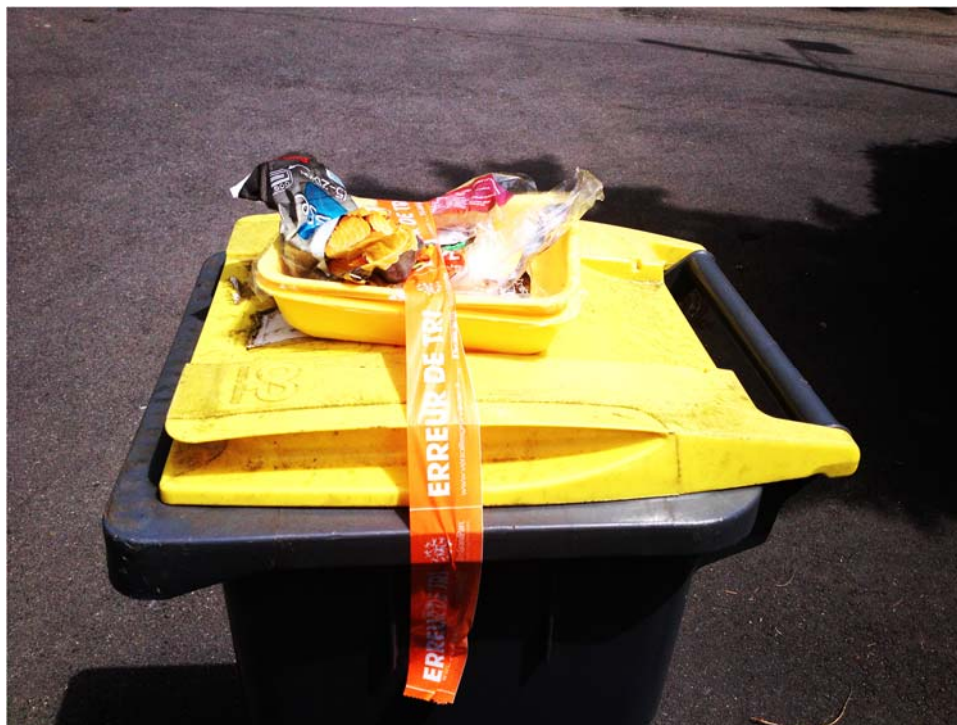
DÉCHETS MIEUX TRIÉS, FACTURE MOINS ÉLEVÉE !

En 2016, Versailles Grand Parc s'est lancée dans une grande campagne de suivis de la qualité du tri des déchets recyclables. Des contrôles du contenu des bacs sortis pour la collecte sont ainsi régulièrement effectués par les agents de l'Agglo. Les bacs destinés au recyclable contenant des déchets qui n'y ont pas leur place sont ainsi scotchés « erreur de tri » afin de sensibiliser les usagers aux consignes de tri en vigueur sur le territoire.

L'enjeu est environnemental mais pas seulement. En effet, les erreurs de tri font augmenter la facture de collecte et de traitement, intégralement supportée par les habitants à travers la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères.

Après un franc succès au démarrage des opérations de suivis, avec un taux de refus des bacs contenant des erreurs de tri de 17,23 % sur l'ensemble du territoire en 2016 contre 19,92 % en 2014, le taux se maintient en 2017.

Versailles Grand Parc poursuit donc sa mobilisation pour faire diminuer toujours plus les erreurs de tri, en pavillon et en habitats collectifs, avec un déploiement toujours plus large des opérations.





TAUX DE REFUS / LES CHIFFRES EN 2016 ET 2017

Communes	Taux de refus 2016	Taux de refus moyen après suivis 2017	Tendances
BAILLY	19,39	20,27	↑
BIEVRES	19,38	25,17	↑
BOIS D'ARCY	17,92	17,85	↓
BOUGIVAL	19,68	13,13	↓
BUC	18,13	25,41	↑
CHATEAUFORT	19,12	20,01	↑
FONTENAY-LE-FLEURY	20,49	19,19	↓
JOUY-EN-JOSAS	18,21	18,70	↑
LA CELLE-SAINT-CLOUD	15,45	16,77	↑
LE CHESNAY	13,70	10,98	↓
LES LOGES-EN-JOSAS	17,47	14,83	↓
NOISY-LE-ROI	17,39	14,41	↓
RENNEMOULIN	28,13	26,51	↓
ROCQUENCOURT	22,57	20,22	↓
SAINT-CYR-L'ECOLE	22,57	21,42	↓
TOUSSUS-LE-NOBLE	15,63	15,38	↓
VELIZY VILLACOUBLAY	17,43	16,38	↓
VERSAILLES	14,57	15,63	↑
VIROFLAY	19,22	15,67	↓
Tout VGP	17,23	18,31	↑

ENCOURAGER LE TRI DU VERRE



À l'échelle de l'Agglo, le ratio d'emballages en verre collectés dans les bacs dédiés (en porte-à-porte et en PAV), était de 24,49Kg par habitant en 2016 et de 24,88 kg par habitant en 2017. Même si Versailles Grand Parc reste au-dessus de la moyenne en Ile-de-France (20 kg de verre collecté par habitant en 2015), l'Agglo est encore loin de la moyenne française de 29,85 kg de verre collecté par habitant en 2016.

De grandes quantités de bouteilles en verre continuent en effet d'être jetées dans les bacs ordures ménagères, expliquant cette stagnation. À l'échelle nationale, 20% des emballages en verre en moyenne est déposé chaque année aux ordures ménagères. Un mauvais geste de tri fortement dommageable pour l'environnement car le verre est un **matériau recyclable à l'infini** qui se retrouve à 80% dans la fabrication des nouvelles bouteilles.

Déposés dans la nature, il faut également plus de 4 000 ans aux emballages en verre pour se dégrader, alors qu'une tonne d'emballages en verre recyclé permet d'économiser 650 kg de sable et 100 kg de fuel.

Par ailleurs, le traitement des ordures ménagères résiduelles coûte en moyenne 96 € la tonne alors que le tri et le recyclage des emballages en verre ne coûte presque rien à l'Agglo qui dispose de nombreuses subventions pour ces opérations.

Trier ses emballages en verre et les déposer à un PAV ou dans le bac dédié est donc un geste simple et citoyen qu'il convient d'adopter afin de :

- préserver l'environnement en limitant l'impact de sa production de déchets, en sauvegardant les ressources naturelles, en économisant de l'énergie et en réduisant les émissions de CO₂
- éviter la hausse des coûts du service de gestion des déchets, qui est répercuté sur la facture des habitants

Déposer ses emballages en verre en PAV présente des avantages non négligeables. Ce geste écocitoyen permet de réduire les coûts financiers et de préserver l'environnement. De fait, les emballages en verre ainsi collectés coûtent en moyenne 2,5 fois moins cher qu'en porte à porte. Ils sont également de meilleure qualité et donc mieux recyclés. De plus, Versailles Grand Parc poursuit le développement du parc de PAV existant sur le territoire, pour une accessibilité renforcée en terme de proximité, réduisant ainsi les déplacements et encourageant le tri du verre.

RÉDUCTION ET RÉEMPLOI : LE MEILLEUR DÉCHET, C'EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS !

Un nouveau programme local de prévention des déchets des ménages et assimilés (PLPDMA) est en vigueur sur le territoire depuis le mois de juin 2018. Il prévoit de nouvelles actions pour réduire les déchets des particuliers mais aussi des professionnels grâce au développement d'opérations de prévention. Versailles Grand Parc propose ainsi de nombreuses solutions pour réduire ses déchets, chacun selon ses possibilités.

J'habite en pavillon :

- J'adopte un couple de poules : jusqu'à moins de 150kg de déchets organiques en un an et seulement 10 euros grâce au soutien financier de l'Agglo.
- J'installe un composteur : fourni gratuitement par Versailles Grand Parc lors d'une réunion de formation au compostage. Compost maison, gratuit et de qualité !

J'habite en appartement :

- J'installe un lombricomposteur : grande nouveauté ! Début des opérations en septembre 2018. Matériel et lombrics fournis gratuitement par l'Agglo lors d'une réunion de formation au lombricompostage. Compost pour des plantes en pleine santé !
- Je propose un projet de compostage collectif : pour favoriser l'échange et le développement d'un esprit collaboratif tout en réduisant mes déchets. Renseignements au 01 39 66 30 00.

Mais aussi :

- Je recycle mes vêtements, jouets en tissus et chaussures : en les déposant dans l'une des nombreuses bornes textiles dédiées (carte interactive des points de collectes du territoire disponible sur versaillesgrandparc.fr).
- Je recycle mes bouchons en plastique : en les déposant à la déchèterie intercommunale de Bois d'Arcy (8 Rue Abel Gance) ou à l'écopoint de Bièvres (27 Route de Jouy). Les bouchons sont collectés par l'association « les bouchons d'amour », puis revendus pour financer du matériel pour les personnes handicapées, directement ou via les associations Handisport et Handichiens, mais aussi des opérations de sensibilisation sur le handicap. Plus d'informations sur : bouchonsdamour.com
- J'appose un autocollant stop pub disponible à l'accueil de votre Mairie et de Versailles Grand Parc ou en l'imprimant à partir du site internet de Versailles Grand Parc. Efficace à 90 %, il permet d'éviter 30.7 kg de déchets de papiers/foyer/an !



NOUVEAU : EXPERIMENTATION DE LA COLLECTE DES DECHETS ALIMENTAIRES

Après le tri du verre, du papier, des emballages, place donc à celui des déchets alimentaires ! Depuis le mois de mai, l'Agglo et le Syctom testent ce nouveau geste éco-citoyen auprès des écoles, administrations ou professionnels volontaires des villes du Chesnay et de Versailles. Prévue pour une durée de 3 ans, l'expérimentation devrait permettre de collecter et de valoriser environ 600 tonnes de bio-déchets par an.

Ce dispositif a d'ores et déjà débuté dans les écoles équipées de tables de tri et sera étendu en 2019 à l'ensemble des écoles élémentaires versaillaises et jovaciennes. Pour accompagner cette démarche, des actions de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire sont proposées aux établissements.

Cette dynamique s'inscrit dans une volonté plus globale de sensibiliser la jeune génération à la protection de l'environnement et dans le projet de labellisation E3D (Ecole en Démarche de Développement Durable) de plusieurs écoles.

Il faut savoir que près d'un tiers des ordures ménagères est constitué de déchets alimentaires. Composés essentiellement d'eau, ils étaient jusqu'à présent incinérés. Trier les déchets alimentaires permet de les valoriser. Transformés en compost de qualité pour limiter le recours aux engrais chimiques ou en biogaz et électricité, nos déchets bénéficient désormais d'une seconde vie.

Le Syctom, syndicat en charge du traitement des déchets pour les communes du Chesnay et de Versailles finance et pilote l'expérimentation exclusivement pour les communes qui lui sont rattachées.



ETABLISSEMENTS ENGAGES AU 20/09/2018

À Versailles

Ecole primaire La Source
Ecole Yves le Coz
Ecole Marcel Lafitan
Ecole Pershing
Ecoles Saint-Jean de Hulst
Ecole Les Châtaigniers
Collège Raymond Poincaré
Collège P. de Nolhac
Lycée Jules Ferry
Direction départementale des finances publiques
Résidence Médéric
Centre des finances publiques
Marché Notre-Dame
Boulangerie Darras
Hôtel Le Louis
Le Molière
Pizzeria Chez César
Le Duc de Bretagne
Le Trianon Palace

Au Chesnay

Ecole maternelle C. Perrault
Ecole Élémentaire Molière
Ecole maternelle Mozart
Ecole maternelle La Fontaine
Ecole maternelle Hélène Boucher
Ecole primaire Guynemer
Ecole Paul Langevin
Ecoles primaire et maternelle Le Notre
Marché du Chesnay
La cuiller en bois

POINT D'APPORT VOLONTAIRES : LES DECHETS CE N'EST PAS SUR LE TROTTOIR

Pas moins de 878 points d'apport volontaires (PAV) pour le verre, les recyclables et les ordures ménagères sont implantés sur le territoire de l'Agglo. Malgré ce maillage très important, de nombreux dépôts sauvages continuent d'être retrouvés sur le trottoir à proximité des conteneurs.

Cartons, encombrants, déchets déposés autour des bacs et non à l'intérieur transforment régulièrement les PAV en « mini-déchèterie ». Ces dépôts sauvages sont dommageables pour tous car ils détériorent le paysage et entraînent des surcoûts, répercutés sur la facture du contribuable, pour faire retirer et traiter ces ordures déposées illégalement. Tous les déchets électriques, toxiques (peintures, solvants) ou encombrants doivent donc être déposés en déchèterie ou lors des permanences organisées les samedis car ils nécessitent une dépollution et sont traités par des filières spécifiques.

ASTUCE

Grâce à la carte interactive des points de collecte disponible sur versaillesgrandparc.fr, **retrouvez tous les points d'apport volontaire présents** sur vos trajets habituels.



LES BONS GESTES DE TRI

Les déchets recyclables se partagent en 3 catégories : les plastiques (emballages ayant la forme d'une bouteille, flacon ou bidon), les papiers et cartons (journaux, magazines, prospectus, enveloppes, courriers, annuaires, livres et cahiers) et les métaux (canettes, boîtes métalliques, boîtes de conserve et aérosols). Attention, les baquettes et les sacs plastiques ne se recyclent pas. Il en va de même pour le polystyrène qu'il faut mettre aux ordures ménagères !

Tout ce qui relève du verre (bouteilles, pots, bocaux) est à déposer en PAV. Attention aux erreurs : la vaisselle, les vitres cassées et les ampoules n'appartiennent pas au verre.

De même, les déchets électroniques et électriques ainsi que les déchets toxiques ne doivent pas être déposés avec les encombrants, ils doivent être ramenés directement en déchèterie.

La déchèterie intercommunale de Bois d'Arcy (rue Abel Gance - ZAC de la Croix Bonnet) est accessible gratuitement pour tous les particuliers habitants Versailles Grand Parc, sur présentation de la carte d'accès disponible sur demande en ligne (dans un délai d'un mois), du mardi au vendredi : de 9h à 13h et de 14h à 18h, le samedi : de 9h à 18h, le dimanche : de 9h à 13h. Une deuxième déchèterie intercommunale devrait également ouvrir ses portes à Buc en 2019.



Pour toute information supplémentaire, le guide du tri est accessible en ligne sur versaillesgrandparc.fr ou en mairie. Nos animateurs de collecte sont également à votre disposition au 01.39.66.30.00, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.



Demandez également votre roue du tri à l'accueil de Versailles grand Parc (6 avenue de Paris à Versailles) !